

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 DECEMBRE 2009**

**Présents :** Mmes PALLOT Annie, COGNARD Véronique, DESBROSSES Anne-Marie, BOLAND Sylvie. MM. CHIERICI Daniel, DEMORTIERE André, LORTON Nicolas, SCHUSTER Walter, MARLOT Emmanuel, PALLOT Jean-Paul, HASSLER Joseph, LADROUE Philippe, TOUILLON Jean Christophe.

**Absentes excusées :** Mme NAULIN Aline qui a donné procuration à M. PALLOT Jean-Paul  
Mme MOREAU Karine qui a donné procuration à Mme BOLAND Sylvie.

La séance est ouverte à 20 H 05.

Mr PALLOT Jean-Paul est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du 25 novembre 2009 , celui-ci est approuvé sans remarque à l'unanimité . Le registre circule pour signatures.

### **I – RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2008**

Un exemplaire de ces deux rapports a été remis à chacun des conseillers présents, Madame le Maire et M DEMORTIERE André font remarquer les difficultés croissantes à l'élaboration de ces documents du à l'exigence de précisions et des normes de plus en plus drastiques.

Le rapport eau potable laisse apparaître une très bonne qualité de l'eau distribuée, le pourcentage de conformité bactériologique et physico-chimique suite aux huit prélèvements réalisés dans l'année 2009 est de 100 %. Les volumes prélevés et traités ont été de 249600 M3 soit une augmentation de 1.88 % comparé à l'année 2007 . Les volumes importés de 1372 m3 pour un vendu de 198 843 m3. Le rendement de 83.6 % est dans la norme.

Le rapport d'assainissement met en exergue un bon fonctionnement du service et de la station. Les normes là aussi nous obligeront à un contrôle continu, une étude est en cours pour mettre en place ce contrôle.

Les rapports eau et assainissement sont approuvés à l'unanimité.

## **II- TARIF 2010.**

Les tarifs des salles, cimetière, services (broyages, branchements etc..) restent inchangés. Un aménagement est demandé par Mme COGNARD à la salle ESPACE concernant l'information pour le fonctionnement de la cuisine. Madame le Maire demande que les déchets soient triés au même titre que pour les foyers domestiques.

Les changement de tarifs, à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2010 concernent :

- le prix du m3 d'eau potable qui sera facturé à 0.56 € HT
- la taxe applicable au mètre cube d'eau à prendre en compte pour le calcul du coût de l'assainissement sera facturée à 0.92 € HT

soit des augmentations d'environ 1%. Madame le Maire fait remarquer que la dernière augmentation d'environ 5 % remonte à l'année 2007.

## **III- INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS.**

Madame le Maire propose de prendre une délibération nominative fixant pour le Maire et les Adjointes les taux applicables pour le calcul et le versement de l'indemnité de fonction de ces derniers et ce conformément aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, en l'absence de chaque intéressé fixe à compter du 01 er janvier 2010 respectivement :

- L'indemnité de maire pour Madame PALLOT Annie à 100 % des 43% du taux maximal de l'indemnité de fonction brute mensuelle des maires correspondant à l'indice brut 1015 pour les communes de 1000 à 3499 habitants soit 1626.49 € mensuel. 14 votants : 13 POUR – 1 CONTRE.
- l'indemnité d'adjoint pour Monsieur CHIERICI Daniel à 100 % des 16.5% du taux maximal de l'indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints correspondant à l'indice brut 1015 pour les commune de 1000 à 3499 habitants soit 624.12 € mensuel. 14 votants : 13 POUR – 1 CONTRE.
- L'indemnité d'adjoint pour Monsieur DEMORTIERE André à 100 % des 16.5 % du taux maximal de l'indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints correspondant à l'indice bru 1015 pour les communes de 1000 à 3499 habitants soit 624.12 € mensuel. 14 Votants. 13 POUR – 1 CONTRE.
- L'indemnité d'adjoint pour Monsieur PALLOT Jean-Paul à 100 % des 16.5% du taux maximal de l'indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints correspondant à l'indice brut 1015 pour les communes de 1000 à 3499 habitants soit 624.12 € mensuel. 13 votants : 12 POUR – 1 CONTRE.
- L'indemnité d'adjoint pour Monsieur LADROUE Philippe à 100 % des 16.5 % du taux maximal de l'indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints correspondant à l'indice brut 1015 pour les communes de 1000 à 3499 habitants soit 624.12 € mensuel. 14 votants. 13 POUR – 1 CONTRE.

#### **IV- ATESAT.**

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de bénéficier de l'assistance de la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2010.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer la convention pour les missions de base et complémentaires du service.

#### **V – PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DE PERRECY-LES-FORGES.**

Le Conseil accepte exceptionnellement une participation de 34€ /enfant pour deux enfants scolarisés à PERRECY-LES-FORGES, soit la somme de 68 €.

#### **VI- PROJET REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A la demande de Madame le Maire, le conseil accepte à l'unanimité de voter la motion proposée par l'association des maires ruraux concernant la réforme des collectivités locales.

#### **VII – QUESTIONS DIVERSES.**

##### **1 – EFFAROUCHEMENT CORBEAUX .**

Un devis a été demandé à un spécialiste pour effaroucher les nuisibles par des faucons et autres rapaces. A la lecture du devis : 5 250 E de prestation + 480 € de déplacement, le conseil à l'unanimité décide d'envisager d'autres moyens (location de nacelle pour destruction des nids, collaboration avec les chasseurs) et évoque la possibilité d'étêter les arbres ou de faire appel à un spécialiste pour détruire les nids.

##### **2 – TRAVAUX BUREAU DU MAIRE.**

Achat matériaux plafond : GEDIMAT NOLY 382.36 € TTC – GUILLEMET MATERIAUX 347.07 € TTC

Achat matériaux électricité : COAXEL 346.72 € TTC , un seul consulté pour des problèmes de réassortiment de matériel électrique.

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise l'achat chez GUILLEMET et COAXEL.

### 3 – ACHAT POMPE SERVICE DES EAUX.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'acheter une pompe de reprise pour le puits du Thielay et de l'affecter à l'investissement du service des eaux.

Après étude des différents devis :

- SAS RAVEY & Cie de CRISSEY : 3 643.50 E HT
- VEOLIA de MONTCEAU LES MINES : 2 448.75 € HT
- ARTRU SERVICES de DIGOIN : 3 816.00 € HT
- LYONNAISE DES EAUX de PARAY-LE-MONIAL : 2014.00 € HT
- POMPES BOBIN de VARENNES-VAUZELLES : 3 189.00 € HT

Le Conseil autorise l'achat d'une pompe avec moteur à la lyonnaise des eaux le mieux disant et décide de l'affecter au service de l'investissement du budget du service des eaux .

### 4 – DEMANDE REMBOURSEMENT FACTURE COLAS.

Madame le Maire informe le conseil des remboursements SMACL suite au sinistre du 04 juillet 2009 et demande l'autorisation de solliciter de la SMACL le remboursement de la facture COLAS de 645.84 € TTC concernant le bitume de la fuite d'eau.

Le Conseil autorise.

### 5 – RAPPORTS SYDESL.

Madame le Maire informe le Conseil que les rapports annuels du SYDESL sont consultables en mairie.

### 6- REMERCIEMENTS.

Madame le Maire informe le Conseil des remerciements reçus de l' OS MOUTON CHAROLLAIS pour l'aide fournie lors du concours 2009. Le prochain concours est programmé pour le 06 août 2010.

### 7 – REPOSE DRI LETTRE RIVERAINS CHAMP BREZAT.

Madame le Maire fait part de la réponse des services de la DRI suite à une demande de riverains concernant la vitesse des véhicules sur la route du Champ Brézat (départementale D 92). En conclusion mise à part quelques exceptions la vitesse moyenne ne semble pas lors normes. Une limitations supplémentaire risquerait de n'avoir que peu d'impact.

8 – Le compte rendu d'une réunion du groupe création d'un site internet est remis à chaque conseiller.

9 – Mr LADROUE demande qui doit élaguer un morceau de haie au lieudit « Les Cantons ». Madame le Maire répond que l'intéressé à été rencontré et doit le faire.

La séance est levée à 21 H 35.